

« Play, I neither love nor understand » : Edward Gibbon joueur

Ulrich Schädler

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le jeu d'argent était une nécessité sociale à laquelle il était difficile d'échapper¹. Dans le chef-lieu vaudois, l'élite avait pour habitude de se réunir les après-midis autour de tables de jeu. De nombreux écrits – correspondances, journaux personnels, récits viatiques – en témoignent; les voyageurs relèvent volontiers cette manie lausannoise, jugée souvent excessive. Celles et ceux qui voulaient intégrer les assemblées choisies avaient tout intérêt à s'adonner à ce passe-temps, contrainte à laquelle a dû se soumettre aussi Edward Gibbon lors de ses séjours en 1763-1764 et 1783-1793. C'est ainsi que l'historien apprend divers jeux, tels que le tressette, le reversis ou le piquet, sans oublier le whist qui, selon lui, était « si nécessaire à l'existence d'un Lausannois de naissance »².

Le 13 décembre 1763, Edward Gibbon inscrit dans son journal intime une réflexion sur le jeu qui mérite toute notre attention :

Il y a quelques jours que j'ai bien perdu mon temps. Heureux encore si ce n'étoit que mon temps, que j'eusse perdu ! J'ai beaucoup joué, ou du moins j'ai beaucoup parié au cercle ; après quelques commencemens de bonheur je me suis enfilé au whist et au piquet, et j'ai perdu une quarantaine de Louis. J'ai eu alors le courage de m'arrêter tout d'un coup, et sans me laisser éblouir par de vaines espérances de rattraper ma perte, j'ai renoncé au gros jeu, du moins pendant quelque temps. Il voudroit mieux y renoncer à jamais ; il y a tant d'inconvéniens, la perte du temps, la mauvaise compagnie ; ces agitations continuelles de crainte et d'espérance qui aigrissent à la longue l'humeur et qui dérangent la santé. Le goût d'étude et la réflexion, peut-il s'associer avec celui du jeu ? C'est d'ailleurs une remarque que l'expérience m'a souvent fait faire ; que la partie ne sauroit être égale et qu'une perte quelconque est sentie bien plus vivement que ne le seroit un gain pareil. La raison en est claire. On avoit déjà arrangé sa dépense sur son revenu, et cette perte inattendue entraîne

la privation de nécessaire ou du moins de quelques agréments sur lesquels on comptoit. Mais le gain, trop précaire et trop incertain pour devoir changer les plans d'un homme sensé, ne sert tout au plus qu'à satisfaire la fantaisie du moment. Voilà de la sagesse après coup. Si j'avois fait ces réflexions quelques jours plutôt, je me serois épargné quelques désagréments de la part de mon père qui peut ne se point accommoder de ce surcroit de dépense.³

Gibbon énonce les trois principaux problèmes que causerait la pratique du jeu : la perte de temps, l'impact négatif sur la santé et la perte d'argent. Il n'est pas le seul à relever ces trois aspects. En effet, ils sont souvent discutés par les auteurs contemporains qui ont porté un regard critique face au jeu⁴. Au tournant du XVII^e et XVIII^e siècle, la perte de temps était encore considérée dans une perspective principalement théologique. En jouant, on perdait du temps que l'on aurait dû consacrer à s'instruire, à combattre ses propres vices ou, comme le théologien protestant Jean de la Placette le formulait, « on donne au jeu un temps qu'on refuse à Dieu »⁵. Le philosophe Jean Barbeyrac consacre aussi un chapitre à la pratique excessive du jeu dans son *Traité du jeu* (1709), publié peu avant qu'il ne s'installe à Lausanne pour y enseigner le droit. Selon lui, on ne devrait pas s'adonner au jeu plus de quatre ou cinq heures par jour pour ne pas empiéter sur le temps dévolu aux occupations sérieuses⁶.

Les analyses des jeux de hasard réalisées par les mathématiciens durant le XVIII^e siècle contribuent à en rationaliser l'approche, si bien que les volumes de l'*Encyclopédie* de Paris portant sur les mathématiques comportent une annexe dédiée aux jeux. La perte de temps induite par la pratique du jeu devient progressivement un problème économique. Comme l'explique la devise « time is money » (B. Franklin), le temps est une ressource à investir dans des activités profitables plutôt qu'à consacrer aux loisirs. Jean-Baptiste Thiers s'était déjà exprimé dans ce sens à la fin du XVII^e siècle :



Fig. 1. Représentation d'une partie de pharaon avec, au centre, le banquier. Détail d'une peinture murale réalisée par Johann Baptist Anton Raunacher au château Eggenberg à Graz, huile sur toile, [v. 1757-1761]. UMJ-Schloss Eggenberg.

Ainsi un Chrétien ne doit considérer le jeu que comme divertissement, je veux dire, que comme un moyen propre pour se delasser des travaux, soit du corps, soit de l'esprit, afin de les reprendre ensuite avec plus de vigueur, & de se rendre plus capable des occupations sérieuses. [...] Le divertissement n'est pas permis pour soi-même mais pour rendre le corps & l'âme plus capable de travail.⁷

On sent ici un esprit qui correspond à ce que Max Weber appellera l'éthique protestante du travail.

La perte de temps est souvent discutée dans le contexte du deuxième aspect relevé par Gibbon, celui de la santé. Certains auteurs lient cette problématique avec ce qu'ils considèrent comme le but de tout jeu, à savoir la récréation du corps et de l'esprit. Ils recommandent de ne pas investir trop de temps et d'effort dans les jeux parce qu'ils pourraient fatiguer autant que les affaires sérieuses⁸. Le verdict que Montaigne émet sur le jeu d'échecs – «Je le hay et fuy, de ce qu'il n'est pas assez jeu, et qu'il nous ébat trop sérieusement»⁹ – a longtemps fait autorité. De la Placette met en garde : «Rien ne me paroît plus ridicule que de jouer aux Echecs pour se délasser & se récréer l'esprit. Rien ne l'applique, et par conséquent ne le fatigue davantage»¹⁰. Le médecin lausannois Auguste Tissot est aussi d'avis que les jeux doivent délasser l'esprit. À cet effet, il favorise les jeux physiques comme le volant, le jeu de paume, le maille, le billard et les quilles. Cela étant, il attribue une fonction semblable aux jeux de cartes, surtout de hasard, parce qu'ils ne fatiguent pas, contrairement aux jeux dits de commerce¹¹. Cependant, d'autres auteurs sont

de l'avis que non seulement les jeux d'adresse, mais aussi la plupart des jeux sont pénibles et fatigants¹².

Gibbon n'évoque pas l'aspect de la fatigue. Il met en avant le fait que les joueurs seraient exposés constamment à des hauts et des bas émotionnels. L'idée que les excès d'émotions nuisent à la santé était assez répandue au XVIII^e siècle. Les auteurs de l'époque distinguent le plaisir, créé par le «petit jeu», des passions stimulées par le «gros jeu», lors desquels sont misés des montants élevés. Dans *l'Essai sur le goût* (1757), Montesquieu observe au sujet «des plaisirs de la surprise» que «c'est par-là que les jeux de hasard nous piquent ; ils nous font voir une suite continuelle d'événements non attendus ; c'est par-là que les jeux de société nous plaisent ; ils sont encore une suite d'événements imprévus, qui ont pour cause l'adresse jointe au hasard.»¹³ Les émotions créées par le jeu sont vues ici comme la motivation principale des joueurs. Sans émotion, le jeu perd de son intérêt. Les jeux de hasard surtout étaient capables de susciter de fortes émotions que Gibbon décrit comme des agitations entre crainte et espérance. Helvétius (un auteur que Gibbon a lu) avoue en parlant des jeux d'argent, que l'on aime à la fois «les sensations agréables»

provoquées par le petit jeu et « dans le gros jeu l'émotion qu'il produit en nous »¹⁴. Selon lui, « l'émotion sentie au moment où je vais perdre ou gagner mille, deux mille, ou si l'on veut dix mille louis, prend sa source, ou dans la crainte d'être privé des plaisirs dont je jouis, ou dans l'espoir de goûter ceux que me procureroit un accroissement dans ma fortune. »¹⁵ Ainsi, Catherine Villers de Billy constate dans ses *Instructions* que les jeux de hasard « sont contraires à la santé par l'émotion de l'ame, & par les veilles qui échauffent le sang »¹⁶. Elle recommande alors « de jouer un jeu assez petit, pour ne point incommoder, ni causer de l'émotion; ne point jouer trop long-tems ». Pourtant, Gibbon estime qu'un trop petit jeu risque de ne pas susciter suffisamment d'émotions et donc manque d'intérêt: « Nous avons joué au Pharaon jusqu'à l'arrivée de Manners et Holroyd avec le souper. Après souper nous nous sommes remis à jouer jusqu'à trois heures du matin. Le jeu étoit si petit que la plus grosse perte a été celle du tems »¹⁷. La difficulté réside dans le bon équilibre à adopter.

La perte d'argent est le troisième aspect évoqué par Gibbon. Il parle d'une perte inattendue, qui dérange le budget projeté et « entraîne la privation de nécessaire ». Gibbon se souvenait certainement d'un incident survenu lors de son premier séjour à Lausanne, quelques années plus tôt. Le jeune homme avait fait alors une mauvaise expérience qui lui avait coûté cher en argent et avait mis ses nerfs à rude épreuve. Dans une lettre adressée en février 1755 à sa tante Catherine Porten, le jeune Edward explique comment il a joué au pharaon avec un certain Mr. Gee et quelques autres gentilshommes anglais¹⁸. Vexé par la première perte d'une demi-guinée, il rejoue et perd encore 40 guinées¹⁹. Dans l'impossibilité de payer cette dette, il demande une revanche et perd 110 guinées de plus. Honteux de s'adresser à son père à ce sujet, il sollicite sa tante. Daniel Pavillard, le pasteur et précepteur du jeune Gibbon, tente aussi d'influencer Catherine Porten dans ce sens, en lui communiquant que son élève lui a promis de ne plus jamais jouer à des jeux de hasard²⁰. En vain: elle refuse et communique l'affaire au père de Gibbon. Clément, le père pardonne à son enfant prodigue et lui envoie l'argent requis pour éponger la dette, qui sera réglée petit à petit. Inexpérimenté, le jeune Gibbon s'est non seulement laissé prendre au piège de ses émotions, mais il est aussi tombé dans un piège typique du jeu du pharaon. En 1746 déjà, Giacomo Casanova avait été convaincu par son protecteur Bragadin de ne jamais « ponter » au pharaon, mais seulement de tailler, c'est-à-dire de tenir la banque, du fait de l'avantage dont dispose le banquier par rapport aux pontes qui parient: « Puisque tu aimes les jeux de hasard, je te conseille de ne jamais ponter. Taille, et tu auras de l'avantage. [...] Le ponte est fou,

le banquier raisonne. »²¹ Monmort avait lui aussi constaté: « Ce qui resteroit d'avantage au banquier, seroit suffisant pour faire préférer aux joueurs qui entendent leur intérêt, la place du banquier à celle de ponte »²² [fig. 1].

L'avis de Gibbon sur le risque financier que représentait le jeu est partagé par ses contemporains, notamment par Jean Dusaulx qui affirme dans sa *Lettre et reflexions sur la fureur du jeu* (1775): « Il est de la plus absurde inconséquence de risquer le nécessaire pour gagner le superflu »²³. Comme d'autres auteurs de son époque, Dusaulx était d'avis que la cause première de la passion du jeu réside dans la cupidité, dans l'attrait des richesses et de l'amour du gain.²⁴ La pratique ludique, illustrée par de nombreux témoignages, démontre au contraire que l'argent n'agit généralement qu'en qualité de stimulant et ne constitue pas la raison principale pour jouer. Si à Lausanne on misait presque toujours de l'argent²⁵, on s'adonnait rarement à des jeux de hasard pur mais plutôt à des « jeux de commerce », c'est-à-dire à des jeux combinant hasard et stratégie. Ces derniers étaient moins exposés à la critique que les jeux de hasard qui, d'ailleurs, avaient été interdits par décision baillivale à la suite d'une ordonnance édictée à Berne en 1764 [fig. 2]²⁶. Le petit jeu était considéré comme un exercice utile de modération. Souvent, on introduisait une ligne « jeu » dans son budget privé pour fixer un montant que l'on était prêt à investir dans ce divertissement social, comme c'était le cas chez les Charrière de Sévery. Le 28 mars 1773, il est noté dans le livre des comptes de la famille: « Mr de Severy a pris pour son Jeu au Commencement de l'Année qui n'avoit pas été porté en compte 70 livres »²⁷. Par cette méthode simple, on évitait les « pertes inattendues » mentionnées par Gibbon. Toutefois, dans les écrits personnels de l'époque, où les pertes et les gains du jeu sont souvent mentionnés, on trouve également des notes exprimant le regret d'avoir trop dépensé.

Une pratique sociale aux enjeux complexes

« Le goût pour l'étude et la réflexion, peut-il s'associer avec celui du jeu ? », s'interroge Gibbon en décembre 1763 dans ses *Mémoires*²⁸. On est un peu surpris par cette question. Dans les années 1740, son concitoyen Edmond Hoyle répondait déjà par l'affirmative avec ses traités sur le whist et sur le backgammon dans lesquels il introduisait le calcul de probabilités²⁹. En France, dans son *Essay d'analyse sur les jeux de hazard* publié 1714, le mathématicien Monmort mettait à disposition des méthodes pour jouer d'une façon plus raisonnable. Lors de la seconde moitié du siècle,



Fig. 2. Ordonnance concernant les jeux de hazard et le jeu en général, pour servir de règle aux habitans et sujets des villes et pays de la République de Berne, 1764. ACV, cote Ba 8/22.

cette approche plus réfléchiée et contrôlée gagne du terrain sur le comportement plus spontané, émotionnel, imprudent et insouciant, caractéristique de l'époque baroque³⁰. Selon Georg Bauer, qui résume parfaitement cette nouvelle méthode en 1756, le joueur moderne se distingue par une présence constante de l'esprit, une grande attention, une analyse complète de la situation de jeu, ainsi que par l'observation et l'étude précises du jeu de ses adversaires, de leurs forces et faiblesses comme base pour une prise rapide de décision³¹.

Gibbon observe lui-même ce nouveau type de comportement, inhabituel à Lausanne. Dans son journal du 23 novembre 1763, Gibbon parle du chevalier de la Chebaudie, membre du Cercle de la rue de Bourg: «Le

Chevalier est grand joueur; disons mieux le jeu est son unique occupation. Mais c'est le joueur le plus Stoïcien que j'ai vu; rien ne peut interrompre son attention; rien ne peut deranger sa tranquillité. Si le Docteur Clarke etoit une machine à raisonnemens, le Chevalier est une machine à jouer»³². Cependant, longtemps encore, cette manière de jouer n'est pas considérée comme appropriée, du moins dans le contexte de la culture ludique française. Encore en 1779, Dusaulx écrit de Jean Hérault de Gourville qu'il était «un joueur froid et systématique... , circonspect quand il perd, hardi quand il gagne [...]. On appelle cela de la conduite; et moi: de la perfidie. Heureusement que cette conduite n'est pas commune parmi les joueurs»³³. Celle-ci ne correspondait pas à la vision du jeu que l'on avait: il ne fallait pas investir trop d'énergie et d'effort dans une activité aussi futile que le jeu. C'est pourquoi le jeu d'échecs a été souvent critiqué, car exigeant trop d'investissement pour bien y jouer [fig. 3].

Quoi qu'il en soit, jouer était un des loisirs favoris de la noblesse de l'époque. On s'équipait du mobilier adéquat, de tables de jeu [fig. 4], munies de tiroirs ou encore

pliables, de coffrets pour les pions, de cartes et de jetons [fig. 6]. On ne pouvait pas s'intégrer dans la société (bourgeoise ou aristocratique) sans être capable de jouer à un certain nombre de jeux. Ces culture et pratique ludiques ont été largement uniformisées par les nombreuses éditions de l'*Académie universelle des jeux*, publiée depuis le XVII^e siècle avec grand succès. On y trouvait les règles des jeux les plus populaires du moment, notamment de jeux de cartes, de trictrac, du mail et des échecs. Gibbon dit avoir été introduit au whist, au piquet et au tressette par les personnes avec lesquelles il jouait.

C'étaient les après-midis qui étaient consacrés à la conversation et au jeu. Cela vaut autant pour le jeune Gibbon de 1763-1764 que pour le Gibbon plus âgé, dès 1783. Il écrit dans ses *Mémoires* qu'« après que la matinée a été occupée au travail du cabinet, j'ai plus envie de détendre que d'exercer mon esprit ; et dans l'intervalle entre le thé et le souper, je suis loin de mépriser l'innocent amusement des cartes »³⁴. On peut partir de l'idée qu'il jouait presque tous les après-midis, même s'il ne le mentionne pas toujours. Pendant son deuxième séjour à Lausanne, en 1763-1764, Gibbon prend l'habitude de sortir après le repas de midi pour rendre visite à des connaissances et participer à des assemblées accueillies par des maîtresses de maison. Il se rend aussi au Cercle de la rue de Bourg³⁵ pour jouer, comme en témoigne sa fameuse réflexion du 13 décembre 1763. C'est à la Société du Printemps, constituée de jeunes Lausannoises, que Gibbon rencontre Julia de Seigneux, qu'il appelle la « petite femme » dans son journal et pour laquelle il ressent un penchant pendant quelque temps en 1764. Ses propos montrent à quel point le jeu a servi de prétexte à des approches amoureuses. Par la seule disposition des sièges aux tables de jeu, en déterminant qui joue avec qui ou contre qui, l'hôtesse peut favoriser ou empêcher certaines approches³⁶. Un autre groupe que Gibbon fréquentait était la « société du Château », où il a joué le 12 octobre 1763 au whist « à un louis la fish [sic : fiche] » jusqu'à 3 heures du matin³⁷.

Du whist au billard

Provenant d'Angleterre, le whist devient le jeu de cartes à la mode à Lausanne dans les années 1760³⁸. En 1761, le lieutenant baillival Jean Henri Polier de Vernand se charge de traduire les « 25 lois du Whist » du traité d'Edmond Hoyle pour le Cercle de Bourg [fig. 5]. Le whist est un jeu de levées qui se joue avec 52 cartes en deux équipes croisées de deux joueurs. Le but pour chaque équipe est de faire au moins sept levées des 13 possibles. Chaque levée



Fig. 3. Thomas Rowlandson, *The Chess Players*, dessin à l'encre et lavis, [fin XVIII^e s.]. Lebrecht History.

en dessus de six marque un point. Une manche compte dix points ; deux manches gagnées par la même équipe se nomment « robre » (angl. « rubber »). Durant la partie, les joueurs marquent leurs points avec l'aide de jetons de différents types : les jetons, les fiches et les contrats.

En 1751, Jaucourt fait son éloge dans l'*Encyclopédie* : « C'est de tous les jeux de cartes, le plus judicieux dans ses principes, le plus convenable à la société, le plus difficile, le plus intéressant, le plus piquant et celui qui est combiné avec le plus d'art »³⁹. Gibbon peine toutefois à y trouver du plaisir : « Il est singulier combien je joue au Whist sans l'aimer ni l'entendre. Cependant l'habitude m'y fait, et je fais ces parties sans le degout que j'y aurois éprouvé il y a six mois »⁴⁰. Mais, avec le temps, il y prend goût. Ainsi, le 31 décembre 1763, il avoue : « Je n'aurois jamais crû que je pusse aimer ce jeu. Aujourd'hui je fais ma partie avec plaisir »⁴¹. Vingt ans plus tard, il reconnaît dans une lettre adressée à Lady Sheffield : « Les après-midis sont consacrés à la société, et je trouve nécessaire de jouer aux cartes beaucoup plus souvent qu'à Londres : mais je ne méprise pas cette façon de passer quelques heures, et je ne serai pas ruiné par un whist à shillings »⁴². Et dans une lettre à Mrs. Catherine Porten, Gibbon résume : « Le whist, aux shillings ou aux demi-couronnes, est le jeu auquel je joue généralement, et je joue trois robes avec plaisir »⁴³.

Dans les années 1780, il est initié au tressette (ou tricet) par Catherine de Sévery⁴⁴. Entre 1790 et 1792 (Catherine décède en 1793), ils jouent régulièrement à ce jeu, qui était devenu le préféré de Catherine⁴⁵. D'origine italienne et



Fig. 4. Table de jeu bernoise à pieds de biche Louis XV provenant du Domaine de La Doges (La Tour-de-Peilz), hêtre verni et velours de coton, XVIII^e siècle. Patrimoine suisse, section vaudoise.

ressemblant à l'ancien jeu de quadrille⁴⁶, le tressette se joue à quatre joueurs, en deux équipes, ou à deux en tête-à-tête avec 40 cartes italiennes. L'ordre de valeur des cartes du plus haut au plus bas est insolite : 3-2-As-Roi-Chevalier (ou Dame, lorsqu'on joue avec des cartes françaises) -Valet et ensuite les cartes restantes dans l'ordre numérique de 7 à 4. Le but de ce jeu de levées est de marquer un score de 21 points. En plus des valeurs des cartes, les quaternes, les brelans et les suites (appelées « Napolitana ») marquent des points.

Comparés au whist et au tressette, les autres jeux de cartes sont pratiqués dans une moindre mesure par Edward Gibbon. Le reversis fait également partie des jeux qu'il pratique de temps en temps⁴⁷. On remarquera que ni l'hombre, qui apparaît dans les journaux de Catherine de Sévère, ni le boston – une variante du whist arrivée à Lausanne dans

Fig. 5. Frontispice et page de titre de *Hoyle en abrégé ou Instructions faciles pour apprendre à jouer le Whist avec les règles principales de ce jeu traduit de l'Anglais par Charles Bernheim, Berne, Burgdorfer, 1808. MHL, inv. AA.VL.84.J.33.*





les années 1780 – ni le quadrille ou le respect⁴⁸ ne sont jamais mentionnés dans sa correspondance et ses écrits personnels. Quant au pharaon, il semble qu'il l'ait plutôt évité après sa première expérience catastrophique.

Parmi les autres types de jeu, on peut mentionner la loterie, le loto et les échecs. Le 2 mars 1764, Gibbon note avoir « passé l'après-midi chez Madame Wylliamoz l'Angloise. On a joué à la lotterie avec Madame Grand et ses trois filles, et Madame Bourgeois avec ses deux ainés »⁴⁹. Catherine de Sévery écrit le 6 février 1786 que Gibbon a participé à un « Loto Dauphin », qu'elle pratique assez souvent. Avec son ami Georges Deyverdun, il joue régulièrement aux échecs en 1783⁵⁰. Par contre, d'autres jeux de pions comme le trictrac ne sont pas mentionnés. La popularité des jeux de salon, surtout parmi les jeunes adultes, a fait que Gibbon ne pouvait pas non plus échapper au colin-maillard⁵¹.

Gibbon ne mentionne le jeu du billard qu'une seule fois. Le 20 août 1763, il se plaint dans son journal, en séjour au château de Mézery: « L'après-midi j'ai rien pû faire. Le bruit du billard à la porte de ma chambre m'étourdît sans cesse »⁵². Une table provenant de la maison de la

Fig. 6. Boîte contenant des cartes à jouer et des jetons pour les jeux de Whist, Piquet et Quadrille. En provenance du Château d'Hauteville (St-Légier), v. 1800. Musée suisse du Jeu, La Tour-de-Peilz.

Grotte [fig. 7], conservée au Musée Historique Lausanne, et une facture d'un menuisier démontrent cependant que Gibbon pratiquait ce jeu⁵³. Ce sera seulement au début du XIX^e siècle que le billard deviendra un des jeux phares des élites lausannoises⁵⁴.

Rappelons pour conclure que Gibbon a toujours entretenu une relation ambiguë avec le jeu malgré son assiduité. En quittant Lausanne le 17 avril 1764, il qualifie les Vaudois de « peuple nombreux et bien-elevé qui aime la société, qui est propre, et qui admet avec plaisir les Etrangers dans ses cottes, qui seroient bien plus agréables, si la Conversation n'avoit pas cédé la place au jeu »⁵⁵. Et dans une lettre à sa belle-mère Dorothea, Gibbon déclarera en 1771: « Play, I neither love nor understand »⁵⁶.



Fig. 7. Table de billard provenant de la maison de la Grotte à Lausanne, bois, feutre et cuir, 85 x 153 x 78.5 cm, [v. 1783-1793]. MHL, inv. AA.69.J.9.

1 Voir Élisabeth Belmas, *Jouer autrefois. Essai sur le jeu dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, p. 169.

2 Gibbon, *Journal à Lausanne 1763-1764*, p. 177, 18 décembre 1763.

3 *Id.*, p. 172-173, 13 décembre 1763.

4 Voir notamment Jean de la Placette, *Traitez divers sur des matières de Conscience*, Amsterdam, George Gallet, 1697; Pierre de Joncourt, *Quatre lettres sur les jeux de hasard, et une cinquième*, La Haye, T. Johnson, 1713; Jean de la Placette, *Traité des jeux-de-hazard défendu contre les Objections de Mr. de Joncourt, et de quelques autres*, La Haye, Henry Scheurleer, 1714.

5 De la Placette, *Traité des jeux-de-hazard*, *op. cit.*, p. 71-74.

6 Jean Barbeyrac, *Traité du jeu, où l'on examine les principales questions de droit naturel et de morale qui ont du*

rapport à cette matière, Amsterdam, Pierre Humbert, 1709, vol. 2, p. 589-594.

7 Jean Baptiste Thiers, *Traité des jeux et des divertissemens*, Paris, Antoine Dezallier, 1686, p. 349-350.

8 Voir par exemple Barbeyrac, *Traité du jeu*, *op. cit.*, p. 482; De la Placette, *Traité des jeux-de-hazard*, *op. cit.*, p. 98, 102.

9 Michel de Montaigne, *Essais*, Paris, Firmin Didot Frères & C^e, 1836, livre I, chap. 50, 303A, p. 153.

10 De la Placette, *Traité des jeux-de-hazard*, *op. cit.*, p. 102.

11 Auguste Tissot, *De la santé des gens de lettres*, Lausanne, François Grasset & Comp., 1768, p. 136.

12 Joncourt, *Quatre lettres sur les jeux de hasard*, *op. cit.*, p. 145.

13 Montesquieu, *Essai sur le goût*, in *Œuvres complètes*, éd. Pierre Rézat et Annie Becq, Oxford, Voltaire Foundation,

2006, t. IX B, p. 498. Repris dans l'article «Goût» de l'*Encyclopédie de Paris*, 1757, t. VII, p. 764-765. Voir aussi Céline Spector, «Essai sur le goût», in Catherine Volpillac-Augier (dir.), *Dictionnaire Montesquieu* [en ligne], ENS de Lyon, septembre 2013, <<http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/en/article/1376474372/fr>>, consulté le 3 janvier 2020.

14 Claude Adrien Helvétius, *Œuvres complètes*, t. III, *L'Homme, de ses facultés, et de son éducation*, vol. 1, Londres, [s.n.], 1776, p. 148.

15 *Ibid.*

16 [Catherine Villers de Billy], *Instructions historiques, dogmatiques et morales en faveur des laboureurs et autres habitants de la campagne*, Paris, Guillaume Desprez et P. Guillaume Cavelier, 1746, p. 611.

- 17 Voir Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 46, 19 septembre 1763.
- 18 Lettre à Catherine Porten, [février 1755], in Gibbon, *The Letters*, t. I, p. 4.
- 19 Gibbon compte 1 guinea = 16 francs (livres). Normalement 24 livres font 1 guinea ou 1 Louis d'or (= 6.7-8.1 gr. d'or).
- 20 Lettre de Daniel Pavillard à Catherine Porten, 28 janvier 1755, in Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 220-221.
- 21 Giacomo Casanova, *Mémoires de J. Casanova de Seingalt, écrits par lui-même; suivis de fragments des Mémoires du prince de Ligne. Nouvelle édition collationnée sur l'édition originale de Leipsick*, Paris, Garnier frères, 1880, vol. 2, p. 44.
- 22 Pierre Remont de Monmort, *Essai d'analyse sur les jeux de hazard*, Paris, Jacques Quillaut, 1708, p. 27. Voir aussi *Encyclopédie méthodique, Dictionnaire des jeux mathématiques ... et suite du Dictionnaire des jeux*, Paris, H. Agasse, 1798-1799, p. 185.
- 23 Jean Joseph Dusaulx, *Lettre et réflexions sur la fureur du jeu*, Paris, Lacombe, 1775, p. 12.
- 24 Jean Joseph Dusaulx, *De la passion du jeu*, Paris, Imprimerie de Monsieur, 1779, p. 120-126.
- 25 Voir par exemple les entrées dans le journal de Catherine de Sévery, citées dans Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud*, vol. 1, p. 313 et passim.
- 26 *Ordonnance concernant les jeux de hasard et le jeu en général pour servir de règle aux habitants et sujets des villes et pays de la république de Berne*, Berne, 22 mars 1764: nous «deffendons à tous et à chacun de jouer aucun jeu d'Hasard sans exception». *Quellen zur Schweizer Geschichte, Neue Folge*, Abt. IV: *Handbücher*, Band 3, Basel, 1915, p. 480, n° 33126. Voir Morren, *La Vie lausannoise au XVIII^e siècle*, p. 125-126.
- 27 «Livre de comptes pour la dépense commencé le 17^e Mars 1766», cote ACV, P Charrière de Sévery, Aaa 915. L'année suivante, Salomon de Sévery écrit lui-même le 9 janvier: «J'ai pris pour le jeu pour cette année 32 livres».
- 28 «Can a taste for study and reflection associate itself with one for gaming?» (Gibbon, *Memoirs*, vol. 1, p. 172).
- 29 Edmond Hoyle, *A short treatise on the Game of Whist*, Bath, London, Webster, 1743.
- 30 Thierry Depaulis, «Aristokratische» versus bürgerliche Spiele. Die Revolution der Kartenspiele, in Ulrich Schädler et Ernst Strouhal (dir.), *Spiel und Bürgerlichkeit. Passagen des Spiels I*, Wien; New York, Springer, 2010, p. 155-158, 164-165.
- 31 Georg Bauer, *Die Kunst die Welt erlaubt mitzunehmen in den verschiedenen Arten der Spiele, so in Gesellschaften höhern Standes, besonders in der Kais. Kön. Residenzstadt Wien üblich sind. Erster Theil. Nebst einem Anhang von dem neuen Spiel Lotto di Genoua*, Nürnberg, Georg Bauer, 1756, Vorbericht. Voir Schädler et Strouhal (dir.), *Spiel und Bürgerlichkeit*, op. cit., p. 212.
- 32 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 151-52, 23 novembre 1763.
- 33 Dusaulx, *Passion du jeu*, op. cit., p. 168. Sur la passion du jeu de Gourville (1625-1703), voir A. Petitot et Mommerqué (éd.), *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. LII: *Jean-Hérault de Gourville, Mémoires*, Paris, Foucault, 1826, p. 333-363, 341-342 pour l'an 1660.
- 34 Gibbon, *Mémoires, suivis de quelques ouvrages posthumes*, vol. 1, p. 237.
- 35 Voir l'article de Damiano Bardelli, «Gibbon et les sociétés lausannoises», dans ce volume; William de Charrière de Sévery, «Le Cercle de la rue de Bourg fondé en 1761», *RHV*, n° 22, 1914, p. 250-254, 257-270, 289-302; Morren, *La Vie lausannoise au XVIII^e siècle*, p. 94-95, 120-125.
- 36 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 211, 9 février 1764: «C'est à présent une chose établie qu'on me fait toujours jouer avec la petite femme»; *id.*, p. 219, 18 février 1764: «La compagnie [chez Mademoiselle Crousaz] étoit nombreuse, mais au lieu de me faire jouer avec la petite femme, on m'a mis à une partie d'honneur, où je me suis assez ennuyé». Voir aussi *id.*, p. 235 (7 mars), p. 242 (15 mars), p. 245 (20 mars), p. 248 (24 mars), p. 249 (29 mars), p. 255 (2 avril), p. 259 (7 avril), p. 260 (8 avril).
- 37 *Id.*, p. 89, 12 octobre 1763.
- 38 Denis Reynaud, «De la Bassette au Whist: les jeux d'argent comme modèle de transfert culturel entre la France et l'Angleterre au XVIII^e siècle», *XVII-XVIII, Hors-Série 3: «Modernité du XVIII^e siècle: Hommage à Alain Bony*», 2013, p. 211-225, <<https://doi.org/10.4000/1718.688>>, consulté le 16 juin 2019. Il semble que le whist était populaire à Lausanne déjà avant qu'il conquît la France.
- 39 Louis de Jaucourt, «Whisk», *Encyclopédie de Paris*, t. XVII, 1765, p. 608.
- 40 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 88, 11 octobre 1763.
- 41 *Id.*, p. 187, 31 décembre 1763.
- 42 «The afternoons are ... devoted to society, and I shall find it necessary to play at cards much oftener than in London: but I do not dislike that way of passing a couple of hours, and I shall not be ruined at shilling whist» (lettre à Lady Sheffield, 28 octobre 1783, in Gibbon, *The Letters*, t. II, p. 333). Voir aussi la lettre à Dorothea Gibbon, 27 décembre 1783: «I play my three rubbers at shilling or half crown whist with tolerable pleasure» (*id.*, p. 388).
- 43 «Whist, at shillings or half-crowns, is the game I generally play, and I play three rubbers with pleasure» (lettre à Catherine Porten, Lausanne, 27 décembre 1783, in *id.*, t. II, p. 391).
- 44 Voir Anne-Marie Lanz, *Dans le fleuve de l'oubli: journal de Catherine de Charrière de Sévery*, mémoire de licence, University of Maryland, 2008, p. 110.
- 45 Lettre à Catherine de Sévery, 23 mai 1788, in Gibbon, *The Letters*, t. III, p. 105-106.
- 46 Reynaud, «De la Bassette au Whist», art. cit., p. 222.
- 47 Sévery, *La Vie de société dans le Pays de Vaud*, vol. 2, p. 52: il gagne 352 fiches en 1791.
- 48 Ces deux derniers jeux apparaissent dans le journal de Jean Henri Polier de Vernand. Morren, *La Vie lausannoise au XVIII^e siècle*, p. 193.
- 49 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 232.
- 50 Lettre à Catherine Porten, 27 décembre 1783, in Gibbon, *The Letters*, t. II, p. 391.
- 51 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 210.
- 52 *Id.*, p. 5.
- 53 Le billard en question porte l'étiquette suivante: «Table de billard provenant de l'ancienne maison de la Grotte, habitée par Édouard Gibbon de 1783-1793. La tradition rapporte que le célèbre historien aurait joué sur ce billard. Acquis de la famille de Mr Louis Grenier» (MHL, P.2.D.23.G.001). Il existe en effet une facture du maître menuisier Bocien, réglée le 13 juillet 1789 par Gibbon, attestant qu'il y avait un billard à la Grotte et qu'il était utilisé (cf. «pour avoir nivelé le billard 15 sols», ACV, P Gibbon 325', copie).
- 54 Voir Ulrich Schädler, «La révolution ludique de 1841», in Guillaume Poisson (dir.), *Les Trésors du Cercle littéraire de Lausanne. Deux siècles de collections patrimoniales 1819-2019*, Genève, Slatkine, 2019, p. 129-139.
- 55 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 263.
- 56 Lettre à Dorothea Gibbon, [23 février 1771], in Gibbon, *The Letters*, t. I, p. 281.

Cartes à jouer, et plus encore

Ulrich Schädler

Au XVIII^e siècle, les joueurs lausannois se procuraient des cartes auprès de plusieurs fabricants actifs en Suisse romande. La plus importante collection de cartes à jouer romandes a été constituée par Edward Gibbon, qui utilisait des cartes pour établir le catalogue de sa bibliothèque lausannoise. Ce catalogue, constitué de 1676 cartes à jouer, est conservé à la British Library (Add 34716)¹. À l'époque, les dos des cartes à jouer restaient blancs, ce qui incitait Gibbon et ses contemporains à (ré)utiliser ces petits cartons pratiques à des fins diverses : factures, quittances, messages, cartes de visite, notes, étiquettes, et bien plus encore.

Gibbon a dû acheter environs 40 à 50 paquets de cartes et les utiliser uniquement à cet effet, la majorité d'entre elles semblant être inutilisées. Plus de 30 ans après sa mort, des paniers entiers remplis de cartes à jouer se trouvaient encore dans sa bibliothèque². Selon toute logique, Gibbon s'est approvisionné à Lausanne. La plupart des cartes qui portent le nom d'un cartier (sur le valet de cœur) indiquent le nom de Charles Madinié et de ses fils Nicolas et César³.



1 Voir à ce propos Thierry Depaulis et Ulrich Schädler, « Gibbon's Swiss Playing Cards », *The Playing Card*, n° 45, 2017, p. 209-218.

2 Walter B. Carnochan, *Gibbon's Solitude: The Inward World of the Historian*, Stanford, Stanford University Press, 1987, p. 183.

3 Des épreuves de cartes à jouer de Charles Madinié (écrit Madignei), datées de 1777, sont conservées au Musée d'Estavayer-le-Lac.

Fig. 1-2. Cartes de jeu utilisées par Edward Gibbon comme fiches de catalogue pour sa bibliothèque. BL, cote Add 34716.